

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 14 Novembre 2023

Le mardi 14.11.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par M. CAUBET), Mme TAURINES Anna (par Mme IBRES), Mme AUREL Josie (par M. DELMAS), Mme D'ANNUNZIO Monique, (par Mme MOREL CAYE), M. XILLO Michel (par Mme MERLO SERVENTI), Mme GARCIA Hélène (par M. MONBRUN).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme LOUGE Monique.

Délibération n° 87-2023.

Détermination du coût d'un élève en classe élémentaire - Année Scolaire 2023-2024.

M. le Maire rappelle que le coût d'un élève des écoles maternelles et élémentaires publiques sert de base pour le calcul de la contribution financière due par les communes extérieures dont les élèves sont scolarisés sur les écoles publiques de Grenade, et ce coût détermine également la participation de la Commune de Grenade due aux écoles privées.

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- décide de **fixer à 427 € par enfant** le coût d'un élève d'élémentaire pour l'année scolaire 2023-2024, conformément au détail annexé.

Le Secrétaire,
Monique LOUGE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



DEPENSES ANNEE 2022**Participation année scolaire 2023-2024
Classes Élémentaires**

Dépenses prises en compte	Articles	Montants DEPENSES 2022
Chauffage	60613	22 466,39 €
Eau	60611	4 019,34 €
Assainissement	60612	20 472,34 €
Electricité	6283	103 835,64 €
Frais de nettoyage des locaux : entreprise extérieure	60631	1 017,17 €
Produits d'entretien ménager	60632	5 052,55 €
Fournitures de petit équipement	60628	266,13 €
Autres fournitures non stockées	615221	23 537,27 €
Entretien des bâtiments	6156	2 734,64 €
Contrats de maintenance copieurs	6161	1 990,90 €
Assurances	6135	3 093,54 €
Location copieur	6262	3 758,40 €
Frais de connexion internet	6262	
Frais de télécommunications	6067	13 828,37 €
Fournitures scolaires	Chap 012	17 888,26 €
Quote-part des serv.généraux de l'administration	6574	1 771,00 €
Dotation transport		
S/Total -1 -		225 731,94 €
Autres dépenses réalisées en 2022 concernant le service "Elémentaires" et n'entrant pas dans le champ de la circulaire		
Subv à la coopérative scolaire élémentaire Bastide	6574	1 419,80 €
Subv à la coopérative scolaire élémentaire Gouze	6574	1 804,20 €
Subv Classes transplantées	6574	6 300,00 €
Subv à la coopérative scolaire Dieuzaide	6574	- €
S/Total -2 -		9 524,00 €
TOTAL du service "élémentaire"		235 255,94 €
Effectifs scolaires Rentrée 2022-2023		
- Élémentaire Gouze		314
- Élémentaire La Bastide		237
Nombre d'élèves à la rentrée de Septembre 2022		551
COUT MOYEN PAR ELEVE (arrondi à l'euro)		427 €

Le Secrétaire,
Monique LOUGE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

